

La République française de 1988 à nos jours

● Comment la France a-t-elle réformé ses institutions et adapté sa législation aux grands enjeux de société ?

» **La V^e République s'enracine dans la durée.** Elle est le deuxième régime le plus long que la France a connu depuis 1789, juste derrière la III^e République. Cette stabilité n'a pas empêché de nombreuses réformes institutionnelles. L'instauration du quinquennat a accentué la présidentialisation du régime. La décentralisation a été inscrite dans la Constitution et approfondie par plusieurs lois importantes.

» **La société française est agitée de nombreux débats.** Face à l'islam, devenue la deuxième religion de France, la laïcité a été réaffirmée, non sans controverses. Pour faire reculer les inégalités entre les femmes et les hommes, la France est le premier pays à avoir adopté officiellement la parité. Le modèle de la famille a profondément évolué en s'ouvrant aux couples de même sexe.

Féminité et diversité à l'Assemblée nationale

À l'occasion du 14 juillet 2003, 14 portraits de femmes portant le bonnet phrygien ou la cocarde tricolore sont exposés sur la façade de l'Assemblée nationale. Cette exposition, intitulée *Mariannes d'aujourd'hui*, est organisée en soutien au mouvement Ni putes ni soumises, créé en 2003 à partir d'une « marche des femmes des quartiers contre les ghettos et pour l'égalité ». La volonté de lutter contre les discriminations subies à la fois par les femmes et par les populations issues de l'immigration s'affiche sur ce bâtiment qui symbolise la démocratie.



Textes dys

TOUS LES TEXTES EN VERSION DYS
lyceen.nathan.fr/lequintrecterm-2020



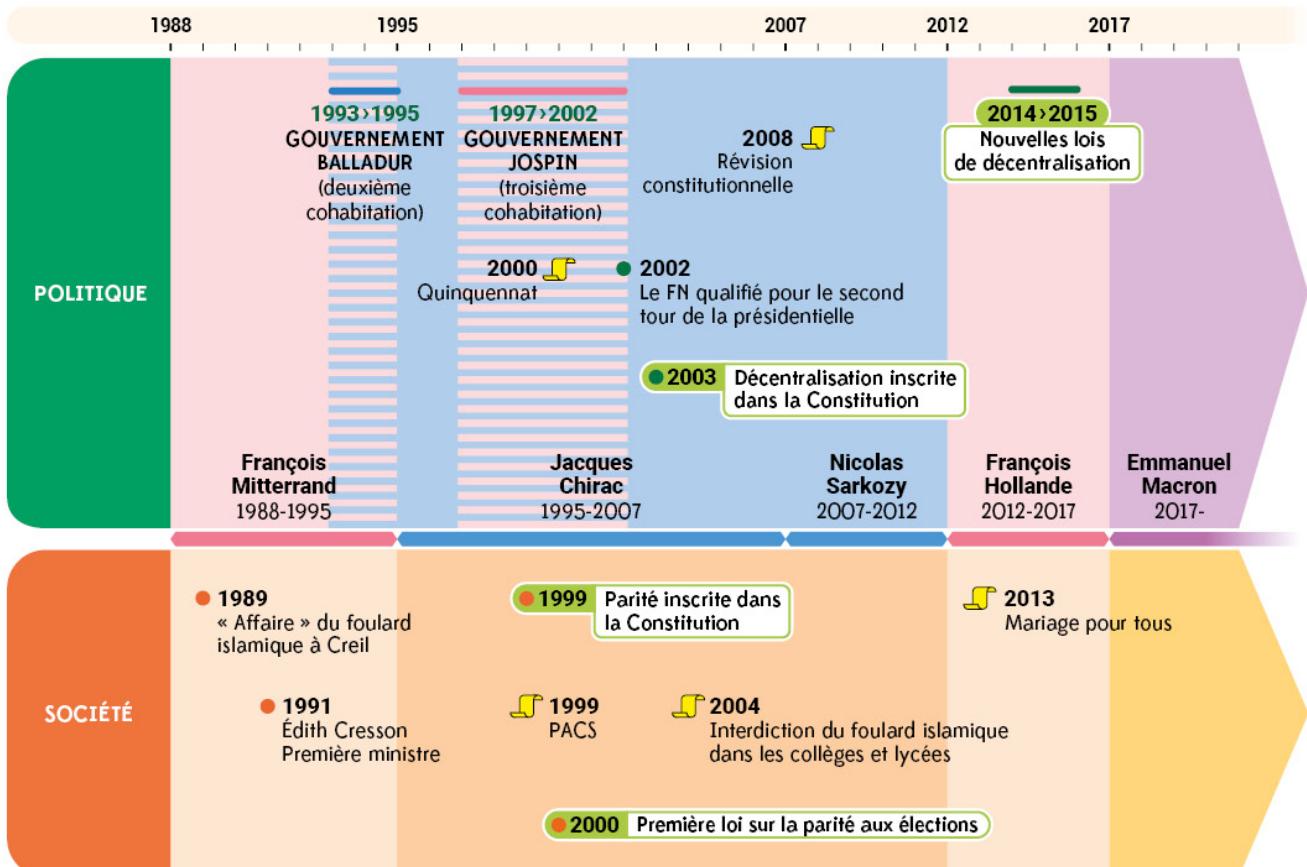
La République française

Dans les chapitres précédents

- **Dans le chapitre 6**, vous avez étudié la mise en place de la V^e République et la Constitution de 1958.
- **Dans le chapitre 8**, vous avez analysé les mutations sociales et culturelles que la France a connues de 1974 à 1988 et vous avez vu comment la V^e République s'est adaptée à l'alternance, puis à la cohabitation.

Dans ce chapitre

- Nous allons étudier comment, de 1988 à nos jours, la République française a réformé ses institutions et légiféré sur les grands débats de société.



Points de passage



L'approfondissement de la décentralisation

De nombreuses lois font de la France une République décentralisée où l'État délègue des responsabilités importantes aux collectivités territoriales.



La parité : du principe aux applications

La parité, encouragée ou imposée par la loi, est une étape majeure dans la lutte contre les discriminations dont les femmes sont victimes.

Le découpage administratif de la France : les collectivités territoriales

 Carte interactive



- Repères p. 320
- Point de passage p. 324
- Dossier p. 326
- Biographies p. 342

 Podcast du cours

 Vidéo

Pourquoi la cohabitation est-elle devenue improbable ?

Vocabulaire

◆ **FN (Front national)** : parti d'extrême droite fondé en 1972 par Jean-Marie Le Pen. Il est présidé depuis 2011 par sa fille Marine Le Pen et est devenu en 2018 le **RN (Rassemblement national)**.

◆ « **Gilets jaunes** » : mouvement apparu en 2018 pour protester contre la hausse des carburants et ayant adopté comme signe de ralliement le gilet jaune. Il est devenu un mouvement de révolte multiforme, exprimant notamment les difficultés des habitants des zones périurbaines.

◆ **LR (Les Républicains)** : parti de droite issu de l'UMP et rebaptisé en 2015 par Nicolas Sarkozy.

◆ **LREM (La République en marche)** : parti fondé en 2016 pour soutenir Emmanuel Macron. Il se veut progressiste et rassemble des militants venus du PS comme du centre-droit.

◆ **PACS (Pacte civil de solidarité)** : contrat conclu entre deux personnes de sexe différent ou de même sexe pour organiser leur vie commune. C'est une forme d'union reconnue par le Code civil et différente du mariage.

◆ **Parité** : représentation égale (paritaire) dans une institution des deux sexes.

◆ **UMP (Union pour un mouvement populaire)** : parti créé en 2002 pour réunir toutes les tendances de la droite. Il absorbe le RPR (Rassemblement pour la République) et une partie de l'UDF (Union pour la démocratie française).

1. La V^e République depuis 1988 : un régime insubmersible ?

La V^e République a passé en 2018 le cap des 60 ans, en résistant aux critiques et aux cohabitations. Au-delà des divisions politiques, on peut observer une grande continuité dans deux domaines : la décentralisation et la présidentialisation.

A Le second septennat de François Mitterrand (1988-1995)

● **Une majorité fragile.** Une fois réélu président le 8 mai 1988, François Mitterrand dissout l'Assemblée. Les élections législatives ont lieu en juin 1988 au scrutin uninominal majoritaire, rétabli par la droite dès 1986. Elles ne donnent pas la majorité des sièges au Parti socialiste, qui a besoin du soutien des communistes ou des centristes. Michel Rocard, Édith Cresson, puis Pierre Bérégovoy se succèdent comme Premier ministre sans parvenir à enrayer le chômage ni à apaiser le malaise des banlieues.

● **La deuxième cohabitation.** La gauche subit une défaite historique aux élections législatives de 1993, avec seulement 80 sièges sur 577. François Mitterrand nomme Édouard Balladur (RPR) au poste de Premier ministre. Le retour de la droite au pouvoir se traduit par de nouvelles privatisations et par la politique sécuritaire du ministre de l'Intérieur, Charles Pasqua. Puis l'attention se focalise sur la campagne présidentielle, où s'affrontent deux candidats du RPR, anciens « amis de trente ans », Édouard Balladur et Jacques Chirac. Ce dernier l'emporte de justesse et il bat au second tour le socialiste Lionel Jospin.

B Les douze années de présidence de Jacques Chirac (1995-2007)

● **La troisième cohabitation.** Le gouvernement d'Alain Juppé élabore un projet de réforme des retraites et de la Sécurité sociale, qui est retiré face à l'ampleur des grèves en décembre 1995. Espérant refonder sa légitimité, Jacques Chirac dissout l'Assemblée, mais c'est la gauche qui gagne les élections législatives de juin 1997. Une longue cohabitation (1997-2002) a lieu, cette fois entre un président de droite et un gouvernement de gauche, dirigé par Lionel Jospin. Celui-ci fait voter des réformes importantes, comme la réduction du temps de travail hebdomadaire de 39 à 35 heures (1998), le **PACS** (1999) et la **parité** (1999).

● **L'instauration du quinquennat.** Jacques Chirac fait adopter par référendum en 2000 la réduction du mandat présidentiel de sept à cinq ans. Le quinquennat, en harmonisant les mandats du président de la République et de l'Assemblée nationale, rend peu probable la cohabitation, d'autant qu'est votée une « inversion du calendrier » consistant à organiser les élections législatives après l'élection présidentielle. Ces réformes renforcent le pouvoir du chef de l'État.

● **La réélection.** Le 21 avril 2002, au premier tour de l'élection présidentielle, Lionel Jospin n'arrive qu'en troisième position. À la surprise générale, c'est le leader du FN, Jean-Marie Le Pen, qui se qualifie pour le second tour. Il est battu par Jacques Chirac qui remporte 82 % des voix. Le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin peut compter sur la très large majorité obtenue par l'UMP aux législatives (63 % des députés). Il fait voter des lois sur la décentralisation (2003), l'allongement des cotisations retraite (2003) et la laïcité (2004). Mais les difficultés s'accumulent : la gauche triomphe aux régionales de 2004 (20 régions sur 22), le « non » l'emporte le 29 mai 2005 au référendum sur la Constitution européenne et l'état d'urgence est décreté le 8 novembre 2005 suite à de graves émeutes dans les banlieues.

POINT DE PASSAGE L'approfondissement de la décentralisation > p. 324

C L'alternance permanente (2007-2020)

● **La « droite décomplexée ».** Nicolas Sarkozy, ancien ministre de l'Intérieur de Jacques Chirac, est élu en 2007 après une campagne centrée sur le thème de l'insécurité. Il l'emporte sur la socialiste Ségolène Royal avec 53 % des suffrages exprimés. En rupture avec son prédécesseur Jacques Chirac, il prône une « droite décomplexée » renouant avec ses « vraies valeurs » : la défense du capitalisme libéral et de l'identité nationale. Il veut l'incarner en président hyperactif, ultramédiatisé, intervenant dans tous les domaines et cantonnant le Premier ministre François Fillon dans un rôle d'exécutant. Il fait adopter en 2008 la plus importante révision de la Constitution de la V^e République. Il est battu en 2007 par François Hollande.

● **La gauche déboussolée.** Premier président de gauche depuis François Mitterrand, soucieux de rompre avec la pratique du pouvoir de Nicolas Sarkozy, François Hollande se veut un président « normal », faisant un usage sobre de sa fonction. Mais il est souvent perçu comme manquant d'autorité, malgré les lois importantes qu'il fait voter sur le « mariage pour tous » (2013) et la décentralisation (2014-2015). Surtout, il est critiqué par une partie de la gauche qui s'oppose en 2016 à la loi Travail, jugée défavorable aux salariés, et au projet de déchéance de la nationalité pour les binationaux, proposé après les attentats du 13 novembre 2015.

● **Le « nouveau monde » ?** Ministre de l'Économie depuis 2014, Emmanuel Macron démissionne en 2016 et fonde LREM pour soutenir sa candidature à l'élection présidentielle. Il veut dépasser le clivage droite/gauche en attirant à lui tous les « progressistes », ce qui affaiblit à la fois le PS et Les Républicains, présentés comme « l'ancien monde » de la politique. Emmanuel Macron bat Marine Le Pen, candidate du FN, en 2017 et choisit Édouard Philippe, ancien LR, comme Premier ministre. Ce dernier se heurte au mouvement des « gilets jaunes » en 2018, puis à la très longue grève lancée en décembre 2019 contre son projet de réforme des retraites.

Réviser son cours

- Quel bilan peut-on dresser du second septennat de F. Mitterrand ?
- Quels sont les trois faits politiques majeurs sous la présidence de Jacques Chirac ?
- Comment évolue le clivage droite/gauche depuis 2007 ?

La révision de la Constitution de 2008

 Le Parlement doit être informé par le Président des nominations importantes et des interventions militaires de la France. L'usage de l'article 49-3 par le gouvernement (pour faire passer une loi en engageant sa responsabilité) est limité.

 Le président de la République obtient le droit de s'exprimer devant les deux assemblées réunies en Congrès. Il ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs.

 Un référendum d'initiative populaire peut être organisé s'il réunit 1/10^e des électeurs et 1/5^e des parlementaires.

 Un justiciable peut dans certaines conditions saisir le Conseil constitutionnel pour vérifier la constitutionnalité d'une loi qu'on veut lui appliquer (« question prioritaire de constitutionnalité »).

 Le Médiateur de la République est remplacé par le Défenseur des droits, plus accessible et plus puissant.

 Le Conseil économique et social devient le Conseil économique, social et environnemental.

 Les langues régionales sont reconnues comme appartenant au patrimoine de la France.

 La parité est étendue aux fonctions de direction dans tous les domaines.

Alternances et cohabitations depuis 1988

● De droite ● De gauche

1988 -		François Mitterrand (PS) PREMIERS MINISTRES M. Rocard : 06/1988 > 05/1991 É. Cresson : 05/1991 > 04/1992 P. Bérégovoy : 04/1992 > 03/1993 É. Balladur : 03/1993 > 05/1995
1995 -		Jacques Chirac (RPR puis UMP) PREMIERS MINISTRES A. Juppé : 05/1995 > 06/1997 L. Jospin : 06/1997 > 05/2002 J.-P. Raffarin : 05/2002 > 05/2005 D. de Villepin : 05/2005 > 05/2007
2007 -		Nicolas Sarkozy (UMP) PREMIER MINISTRE F. Fillon : mai 2007 > mai 2012
2012 -		François Hollande (PS) PREMIERS MINISTRES J.-M. Ayrault : 05/2012 > 03/2014 M. Valls : 03/2014 > 12/2016 B. Cazeneuve : 12/2016 > 05/2017
2017 -		Emmanuel Macron (LREM) PREMIER MINISTRE É. Philippe : 05/2017 >



POINT DE PASSAGE

► Cours p. 322

CONTEXTE

- Les lois Defferre de 1982-1983 ont été approfondies à plusieurs reprises.
- Ces réformes ont suscité de nombreux débats. Certains veulent diminuer le nombre de communes (34 839 en France métropolitaine en 2019) et supprimer le département, échelon intermédiaire jugé dépassé. D'autres les défendent au contraire comme les lieux d'une démocratie de proximité.
- Par ailleurs, les collectivités territoriales se plaignent souvent de ne pas disposer des ressources financières suffisantes pour exercer leurs compétences de plus en plus nombreuses.



Vidéo

L'histoire de la décentralisation

1982	● Loi Defferre relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions (Acte I).
2003	● Loi constitutionnelle inscrivant la décentralisation dans la Constitution (Acte II).
2010	● Loi de réforme des collectivités territoriales (Acte III).
2014	● Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM).
2015	● Loi créant une nouvelle carte des régions : 12 (au lieu de 21) + la collectivité territoriale de Corse.
2015	● Loi sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe).

L'approfondissement de la décentralisation

➤ Pourquoi l'approfondissement de la décentralisation est-il difficile à mener ?

1 Une république décentralisée

Article 1. La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. [...] Son fonctionnement est décentralisé.

Article 72. Les collectivités territoriales ont vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à leur échelon. Dans les conditions prévues par la loi, ces collectivités s'administrent librement par des conseils élus et disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences. [...]

Dans les collectivités territoriales de la République, le représentant de l'État, représentant de chacun des membres du gouvernement, a la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois.

La loi fixe les conditions dans lesquelles les électeurs de chaque collectivité territoriale peuvent, par l'exercice du droit de pétition, demander l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante de cette collectivité d'une question relevant de sa compétence. Dans les conditions prévues par la loi organique, les projets de délibération ou d'acte relevant de la compétence d'une collectivité territoriale peuvent, à son initiative, être soumis, par la voie du référendum, à la décision des électeurs de cette collectivité.

Constitution de la République française, réécrite par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003.

2 Le programme de la loi NOTRe

Le temps est venu de donner une forme nouvelle à cette ambition [la décentralisation]. Parce que notre organisation territoriale a vieilli et que les strates se sont accumulées. Parce que les moyens de communication, les mutations économiques, les modes de vie ont effacé les limites administratives. [...] L'intercommunalité deviendra donc, dans le respect de l'identité communale, la structure de proximité et d'efficacité de l'action locale. Il faudra en tenir compte pour lui donner le moment venu toute sa légitimité démocratique. [...] Les régions, quant à elles, se sont imposées comme des acteurs majeurs de l'aménagement du territoire. [...] Dans ce nouveau contexte, le conseil général devra à terme disparaître. La création de grandes régions et le renforcement des intercommunalités absorberont une large part de ses attributions. Mais cette décision doit être mise en œuvre de façon progressive, car le conseil général joue un rôle essentiel dans la solidarité de proximité et la gestion des prestations aux personnes les plus fragiles. [...] Certaines métropoles pourront reprendre les attributions des conseils généraux et toutes les expérimentations seront encouragées et facilitées.

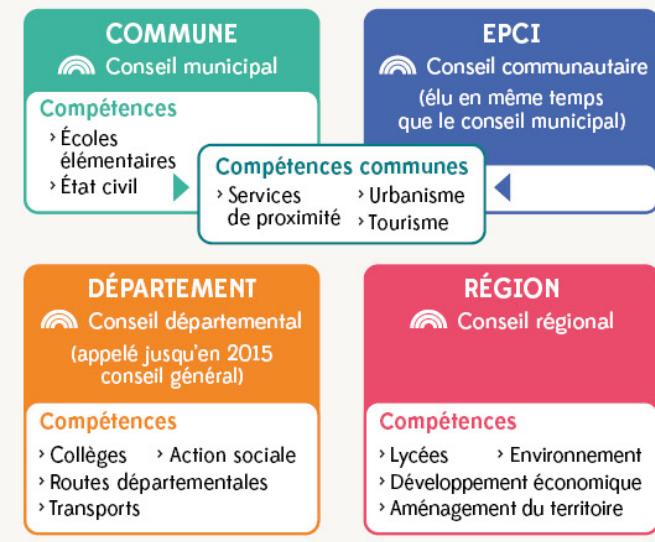
Réformer les territoires pour réformer la France, communiqué de presse du président de la République François Hollande, 2 juin 2014.

3 Une réforme autoritaire ?

Ainsi que l'ont souligné les différentes associations d'élus entendues par la mission, la mise en œuvre de la loi NOTRe a été vécue, à bien des égards, comme une expérience traumatisante par les élus locaux. La réforme de la carte intercommunale, pilotée par les préfets, a été perçue comme un processus autoritaire. [...] L'augmentation de la taille des intercommunalités a entraîné une modification de la relation entre communes et intercommunalités, souvent citée par les élus et leurs associations comme le principal « irritant » de la loi NOTRe. [...] Sous l'effet de différents facteurs – éloignement géographique du siège de l'intercommunalité, augmentation des effectifs des conseils communautaires, technicité des sujets et abondance des normes, poids croissant de la « technostucture » dans les intercommunalités – les élus municipaux, en particulier les maires, ressentent un éloignement et une perte d'influence vis-à-vis des intercommunalités. Le transfert obligatoire d'importantes compétences communales accentue également le sentiment de dépossession des maires et des élus municipaux.

Rapport de la mission d'information sur la loi NOTRe, Assemblée nationale, mis en ligne le 19 décembre 2019.

4 Les compétences des collectivités territoriales aujourd'hui



5 Les maires en colère

Manifestation du collectif des « Maires en colère » à Paris, 17 juin 2015.

Questions

Parcours A Répondre aux questions

- Définissez** la décentralisation en précisant les rôles respectifs des collectivités territoriales et de l'État (**doc. 1**).
- Montrez** que, dans la réforme annoncée par François Hollande, une collectivité territoriale est menacée au profit de deux autres (**doc. 2 et 4**).
- Expliquez** ce qu'est l'intercommunalité et pourquoi elle est critiquée par les élus locaux (**doc. 3 et 4**).
- Montrez** que les manifestants veulent présenter la commune comme un fondement de la démocratie (**doc. 5**).
- À partir des réponses aux questions précédentes, répondez de manière organisée à la problématique.



Parcours B

Réaliser une enquête de terrain

Faites une recherche sur votre commune.

- Relevez les compétences actuelles de votre commune.
- Comment ont-elles évolué depuis 2003 ? depuis 2010 ?
- À l'aide du **doc. 4**, faites la liste des trois autres collectivités territoriales dont relève votre commune.

► Cours p. 322

Le président de la République



Le président de la République a-t-il vraiment tous les pouvoirs ?

Élu au suffrage universel depuis 1962, le président de la République est l'acteur majeur de la vie politique française. Depuis 2000, le quinquennat renforce la présidentialisation, dénoncée par ceux qui veulent une VI^e République.

» Quel est le rôle du président de la V^e République ?

1 La cohabitation entre Jacques Chirac et Lionel Jospin

Nous nous entendons sans difficulté sur les règles de la cohabitation, le partage des pouvoirs qui en découle et la reconnaissance de ceux, spécifiques du chef de l'État, en matière de défense et de politique étrangère. J'insiste sur l'une des conditions primordiales de notre future entente : le respect de nos engagements européens pour aboutir à la création de la monnaie unique. Je sais le nouveau Premier ministre plutôt réservé à ce sujet. Il m'assure cependant de sa détermination à avancer dans le même sens que moi. [...]

Le premier heurt survient peu après mon intervention télévisée du 14 juillet [1997], où j'ai émis le souhait d'une « cohabitation constructive », à condition, bien sûr, que soit respectée la répartition des rôles définie par la Constitution. J'ai également rappelé que cette dernière confère une sorte de « prééminence » au président de la République et lui donne, en somme, le « dernier mot » pour « tout ce qui touche à la place de la France dans le monde » et à « l'acquis européen », comme pour tout ce qui concerne la modernisation et « l'équilibre de notre société ». J'évoquais, en outre, cette autre caractéristique de nos institutions qu'est le « temps présidentiel », lequel apporte à son détenteur, moins impliqué dans la gestion quotidienne, surtout en période de cohabitation, la liberté nécessaire à « une certaine réflexion sur l'évolution du monde »... Rien en soi de très original, ni qui puisse prêter à controverse. Deux jours plus tard, Lionel Jospin me prend sèchement à partie en Conseil des ministres. Il me dénie le droit, après nous avoir donné lecture des articles 5 et 20 de la Constitution, de prétendre avoir le « dernier mot », formule qui l'a manifestement choqué. Il tient toutefois à me rassurer : j'aurai toujours la possibilité, en tant qu'« homme politique », de « porter des appréciations » sur l'action de son gouvernement.

Jacques Chirac, *Le temps présidentiel Mémoires*, tome 2, Nil, 2011.



2 Un président trop présent ?

Une du *Point*, 19 juillet 2007.

REPÈRES

L'image des présidents

- **Nicolas Sarkozy** a été surnommé « l'hyperprésident » du fait de sa volonté affichée d'intervenir dans tous les domaines, en considérant le Premier ministre comme un « collaborateur ». Ses détracteurs y ont vu une omniprésence médiatique nuisant à l'exercice du pouvoir.
- **François Hollande** s'est voulu un « président normal ». La formule définissait un président humain, sans arrogance ; elle lui a été reprochée comme affaiblissant sa fonction.
- **Emmanuel Macron** se présente comme un « président jupiterien ». Par cette image, il entend redonner à sa fonction de l'autorité et de la hauteur. Certains y voient la marque d'un président autoritaire et hautain.

3 Sortir de l'ambiguité

Selon la Constitution, c'est lui [le Premier ministre] qui « détermine et conduit la politique de la nation ». Selon nos usages, il est le chef de la majorité parlementaire. Il anime la vie du gouvernement au jour le jour tandis que le président incarne la nation, la représente à l'étranger, fixe les grandes orientations. Mais dans le quinquennat, avec une majorité parlementaire qui se constitue dans la foulée de l'élection présidentielle, le chef de l'État est en première ligne. Impossible pour lui, comme au temps du septennat, de se situer au-dessus des affaires courantes pour se cantonner aux arbitrages majeurs. C'est lui qui est élu, non le chef du gouvernement. C'est à lui de diriger et de rendre compte. [...] Faut-il présidentialiser définitivement la V^e République ? C'est la logique du quinquennat et de l'inversion du calendrier électoral. [...] Notre Constitution n'est plus parlementaire depuis que le chef de l'État est élu au suffrage universel, mais elle n'est pas non plus présidentielle, dès lors que le Premier ministre est responsable devant l'Assemblée nationale. [...] Il n'est plus possible de rester au milieu du gué. Ce n'est ni favorable aux droits du Parlement ni efficace pour la bonne marche de l'exécutif.

François Hollande, *Les leçons du pouvoir*, Stock, 2018.

5 Un président « prééminent » et irresponsable

Professeur de science politique à l'université Paris 1, l'auteur est aussi militant écologiste et fondateur de la Convention pour la VI^e République.

Au cœur du fonctionnement de la démocratie représentative, dans la forme du régime parlementaire qu'elle a commencé à prendre il y a plus de deux siècles en Europe [...], il y a une idée à la fois forte et simple : les gouvernants qui ne jouissent plus de la confiance des représentants du peuple doivent quitter leurs fonctions. Dans l'exercice du pouvoir qui leur est confié, ils doivent répondre en permanence de cette confiance, ce qui suppose de devoir rendre des comptes sur l'usage qu'ils font, ou on fait, de la confiance qui leur a été accordée. Ce dispositif de mise à l'épreuve de la confiance se nomme « responsabilité politique », pour bien la distinguer des crimes et délits qui relèvent, eux, des tribunaux. [...] C'est ainsi que les gouvernants peuvent poser la question de confiance aux représentants du peuple, et que ceux-ci peuvent – en cas de défiance – les censurer, autrement dit les renvoyer. Or, le bicéphalisme du pouvoir gouvernant en France porte gravement atteinte à ce principe de responsabilité politique, puisque le président de la République est un gouvernant réel (et la plupart du temps prééminent) mais qu'il échappe constitutionnellement à toute censure parlementaire.

Bastien François, *La 6^e République, pourquoi, comment ?*, Les Petits matins, 2015.

MIGRANTS — CHAOS EN MÉDiterranée ÉCONOMIE — DESTINS CROISÉS DU LIBRE-ÉCHANGE VOYAGE — LES PILOTES, BEAUX PARLEURS



4 Une exception française ?

Une de *Courrier international*, 22 juin 2017.

Questions

Parcours A Répondre aux questions

- Montrez** que la cohabitation entre Jacques Chirac et Lionel Jospin révèle deux lectures différentes de la Constitution (**doc. 1**).
- Analysez** la médiatisation de la fonction présidentielle et ses conséquences (**doc. 2 et 4**).
- Expliquez** pourquoi le quinquennat renforce le pouvoir du président (**doc. 3**).
- Comparez** ces deux analyses et les solutions envisagées pour réformer le système politique français (**doc. 3 et 5**).
- À partir des réponses aux questions précédentes, répondez de manière organisée à la problématique.

ou

Parcours B Travailleur l'oral

Préparez une présentation orale de 5 minutes pour répondre à la question : « Quel est le rôle du président de la V^e République ? », puis répartissez-vous par groupes de 3 ou 4 élèves. À tour de rôle, vous présentez votre réponse. Les autres élèves, dans le rôle du jury, vous posent des questions pendant 10 minutes : demandes de précisions, définitions du vocabulaire employé, liens avec le cours...

- Repères p. 320
- Point de passage p. 330
- Dossiers p. 332, p. 334



2. La France face aux changements sociaux

Depuis les années 1990, la société française a évolué très vite. Confrontée à des revendications et questions multiples, elle a tenté d'y répondre en réactualisant sans cesse la devise de la république.

Vocabulaire

- ◆ **Féminicide** : meurtre d'une femme pour des motifs liés à son identité de femme, le plus souvent par son conjoint ou son ex-conjoint.
- ◆ **GPA (Gestation pour autrui)** : recours à une « mère porteuse ».
- ◆ **HALDE (Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité)** : créée en 2005 et dissoute en 2011. La lutte contre les discriminations est depuis assurée par le Défenseur des droits.
- ◆ **HCE (Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes)** : créé en 2013 pour conseiller le Premier ministre et publier un rapport annuel sur l'état du sexisme en France. Il remplace l'Observatoire de la parité entre les hommes et les femmes fondé en 1995.
- ◆ **HCI (Haut Conseil à l'Intégration)** : créé en 1989 pour conseiller le Premier ministre. Il est supprimé en 2012. L'Observatoire de la laïcité, fondé en 2013, hérite de ses missions.
- ◆ **LGBTQIA+ :** voir p. 242.
- ◆ **PACS (Pacte civil de solidarité)** : contrat conclu entre deux personnes de sexe différent ou de même sexe pour organiser leur vie commune. C'est une forme d'union reconnue par le Code civil et différente du mariage.
- ◆ **Parité** : représentation égale (paritaire) dans une institution des deux sexes.
- ◆ **PMA (Procréation médicalement assistée)** : réservée aux couples hétérosexuels infertiles jusqu'à la loi de 2020 qui doit l'ouvrir aux femmes célibataires et aux couples de femmes.

A La fraternité entre les communautés ?

- **Immigration et nation.** Les immigrés passent de 7,4 % de la population vivant en France en 1990 à 9,7 % en 2019. Le débat sur leur « intégration » devient un enjeu politique majeur, sur fond d'éisodes d'émeutes dans les quartiers populaires. Le malaise des banlieues est médiatisé en 1995 par le film *La Haine* de Mathieu Kassovitz. Pour certains, l'intégration passe par la lutte contre les discriminations dont sont victimes les immigrés et les générations issues de l'immigration et par la valorisation de la « diversité ». Pour d'autres, s'intégrer, c'est adopter la culture française traditionnelle en renonçant à la sienne, se fondre dans une société où le multiculturalisme n'est pas encouragé.
- **Des politiques fluctuantes.** Le socialiste Michel Rocard crée en 1989 le **HCI** et en 1990 le ministère de la Ville, pour lutter contre l'exclusion dans les banlieues. Revenue au pouvoir en 1993, la droite durcit le Code de la nationalité. La victoire de la France en 1998 lors de la Coupe du monde de football est parfois interprétée comme celle d'une équipe « black-blanc-beur » symbolisant une harmonieuse diversité. Mais cette euphorie est de courte durée. La création en 2005 de la **HALDE** montre que les problèmes sont loin d'être réglés. Élu président après une campagne axée sur l'insécurité, Nicolas Sarkozy crée un ministère de l'Immigration, de l'Intégration et de l'Identité nationale et exalte les « racines chrétiennes » de la France.
- **Islam et laïcité.** Deuxième religion de France, l'islam focalise l'attention. Après une première « affaire du foulard » à Creil en 1989, le port du voile islamique dans les établissements scolaires est interdit en 2004. Cela ravive les controverses sur la laïcité, alors qu'en 2005 le centenaire de la Séparation des Églises et de l'État. Les uns défendent une laïcité tolérante, où l'État permet la cohabitation des différentes religions dans une société multiculturelle ; ils dénoncent l'amalgame fréquent entre l'islam et le terrorisme islamiste qui frappe la France. Les autres prônent une laïcité intransigeante à l'égard de toute forme de « communautarisme » ou de « séparatisme », voire suspectent une certaine interprétation de l'islam d'être incompatible avec les valeurs républicaines et le foulard islamique d'être un signe de soumission des femmes à la domination masculine.

B L'égalité entre les sexes

- « **Disposer de son corps** ». Ce slogan féministe des années 1970 est toujours d'actualité. En 2001, le délai légal de recours à l'IVG passe de 10 à 12 semaines et l'autorisation parentale pour les mineures est supprimée. Pour lutter contre la violence sexiste dans les banlieues, l'association Ni putes ni soumises est créée en 2003. Les débats portent surtout sur le harcèlement sexuel, reconnu par la loi en 1992. Ce combat est de nouveau médiatisé en 2017, sous

l'influence du mouvement américain puis mondial #MeToo. En France, le hashtag #BalanceTonPorc invite les femmes à briser la loi du silence. Une loi de 2018 renforce la lutte contre « les violences sexuelles et sexistes ». Une nouvelle loi doit en 2020 renforcer la lutte contre les violences conjugales et le **fémicide**.

● **Des progrès en politique.** En 1991 une femme, Édith Cresson, accède pour la première fois au poste de Première ministre. En 2007, Ségolène Royal est présente au second tour de la présidentielle. Surtout, la **parité** est inscrite en 1999 dans la Constitution, appliquée aux élections à partir de 2000 et élargie en 2008. Le gouvernement de Jean-Marc Ayrault en 2012 est le premier à compter autant de femmes que d'hommes. Mais dans la société, les femmes, qui assument plus de tâches domestiques et sont encore dévalorisées par les stéréotypes de genre, restent minoritaires dans les postes de direction.

● **Une langue sexiste ?** Les féministes entendent réformer les clichés en partie entretenus par la langue française. La féminisation des noms de métiers, décidée en 1986, est relancée en 1998. En 2012 l'emploi du terme « Mademoiselle » dans les formulaires administratifs est interdit, Madame devenant pour les femmes, quel que soit leur âge, l'équivalent de Monsieur pour les hommes. Mais l'écriture inclusive, prônée par le **HCE**, suscite de nombreuses oppositions, notamment celle de l'Académie française.

POINT DE PASSAGE La parité : du principe aux applications ➤ p. 330

C La liberté des choix

● **Le mariage pour tous.** La lutte contre les discriminations est aussi menée par le mouvement **LGBTQIA+**, qui s'est affirmé dans la campagne contre le SIDA dans les années 1980. La Gay Pride, rebaptisée en 2001 Marche des Fiertés, permet l'expression festive des revendications, notamment celle de la reconnaissance légale des couples de même sexe. La droite catholique s'oppose à ce projet, estimant qu'il menace la famille. La gauche crée en 1999 le **PACS**, un contrat civil qui offre aux couples homosexuels un premier statut légal. Les débats reprennent en 2012, sous la présidence de François Hollande, qui a promis le « mariage pour tous ». Le projet est défendu par la ministre de la Justice Christiane Taubira et combattu par le mouvement « La manif pour tous ». La loi du 17 mai 2013 autorise le mariage entre deux personnes de même sexe.

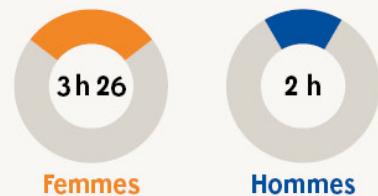
● **La question de l'homoparentalité.** Le débat se déplace alors sur la possibilité pour les couples de même sexe d'être parents. L'adoption d'un enfant par un couple homosexuel reste difficile. La loi bioéthique, proposée en 2020 au vote du Parlement par le gouvernement d'Édouard Philippe, propose d'étendre la **PMA** à toutes les femmes, en maintenant l'interdiction de la **GPA**. Certains dénoncent la GPA comme une marchandisation du corps de la femme. D'autres défendent une GPA altruiste et éthique, strictement encadrée par la loi pour éviter les dérives.

Réviser son cours

- Quelles sont les deux conceptions de l'intégration des immigrés ?
- Qu'est-ce que la parité et quelles sont ses limites ?
- Quelles transformations le couple et la famille ont-ils connues ?

Les inégalités domestiques

Temps domestique* par jour (2010)



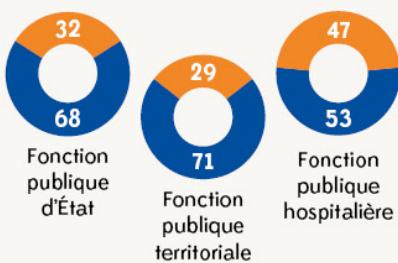
* Ménage, cuisine, enfants, bricolage...

Source : INSEE.

Les inégalités professionnelles

En % ● Femmes ● Hommes

Emplois de direction de la fonction publique (2015)



Instances dirigeantes des entreprises du CAC40 (2017)



Experts intervenant à la radio et à la télévision (2018)





POINT DE PASSAGE

➤ Cours p. 328

CONTEXTE

- Pour lutter contre les inégalités persistantes entre les femmes et les hommes, la France est en 1999 le premier pays à inscrire le principe de parité dans sa Constitution.
- Son application passe notamment par des lois obligeant les partis politiques à présenter autant de femmes que d'hommes aux élections.
- La notion de parité s'est élargie en 2008 aux postes de responsabilité dans tous les domaines de la vie publique mais elle se heurte encore à des préjugés sexistes bien enracinés.



Élections législatives : la parité, il y a la loi et la réalité

1999	● Révision constitutionnelle. Art. 3 : la loi « favorise l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ».
2000	● Première loi de parité obligeant les partis à présenter un nombre égal de femmes et d'hommes aux élections à scrutin de liste et prévoyant des pénalités pour les législatives. Elle est suivie de nombreuses autres lois (doc. 2).
2007	● Loi imposant la parité dans les exécutifs régionaux et municipaux (communes de plus de 3 500 h).
2008	● Révision constitutionnelle qui complète l'art. 3 : « ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».
2011	● Loi sur la parité dans les instances dirigeantes des grandes entreprises .
2012	● Loi sur la parité dans les postes élevés de la fonction publique d'État, territoriale et hospitalière.
2013	● Loi sur la parité dans les instances dirigeantes de l'enseignement supérieur .
2014	● Loi pour « l'égalité réelle entre les femmes et les hommes », portant notamment sur les instances dirigeantes du sport et de la culture .

La parité : du principe aux applications

➤ Comment le principe de parité s'est-il progressivement appliqué en France ?

1 La parité : un progrès démocratique

L'exclusion des femmes du champ politique s'appuie d'abord sur des préjugés tenant à une conception patriarcale toujours vivace : les femmes, par nature, ne seraient pas destinées à l'exercice du pouvoir. C'est dans le refus de ce concept d'une humanité non pas double, mais hiérarchisée, que réside le sens profond de la parité. Incrire, à l'article 3 de notre Constitution, que la loi favorise l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, n'est pas nier l'universalisme. C'est, au contraire, l'expliciter, le réaffirmer. Il n'est question ni de fonder un corps électoral distinct, ni de limiter les femmes à la seule représentation des femmes, mais de veiller à un partage équilibré des responsabilités au sein de la République. [...] Si le rôle du politique est d'éclairer, d'énoncer les principes, il doit commencer par se les appliquer à lui-même. En ce sens, l'image de notre Congrès composé à 90 % d'hommes et 10 % de femmes a de quoi heurter. La tolérerait-on si c'était l'inverse ? [...] Les lois qui découlent de cette révision constitutionnelle provoqueront un bouleversement majeur de notre vie politique, bien au-delà de nos assemblées territoriales ou nationales. L'image que les Français se font de leurs hommes et de leurs femmes politiques en sera profondément transformée. En montrant que le pouvoir se partage de manière égale, la parité entraînera une adhésion plus grande de nos concitoyens. En montrant qu'il est possible de transformer radicalement ses mœurs et ses pratiques, la parité fera la preuve qu'il est possible de changer la société.

Dinah Derycke, sénatrice socialiste du Nord,

Intervention devant le Congrès du Parlement réuni à Versailles, 28 juin 1999.

2 Les exigences de parité aux différentes élections

Scrutin de liste - Élections

- › **Municipales et Intercommunales**
Communes de moins de 1 000 h
Pas de contrainte légale
- › **Municipales et Intercommunales**
Communes de plus de 1 000 h
Alternance* stricte H/F depuis 2013
(depuis 2007 pour les communes de plus de 3 500 h)
- › **Régionales**
Alternance stricte H/F depuis 2003
- › **Européennes**
Alternance stricte H/F depuis 2000
- › **Sénatoriales**
Dép. élisant au moins 3 sénateurs
Alternance stricte H/F depuis 2000

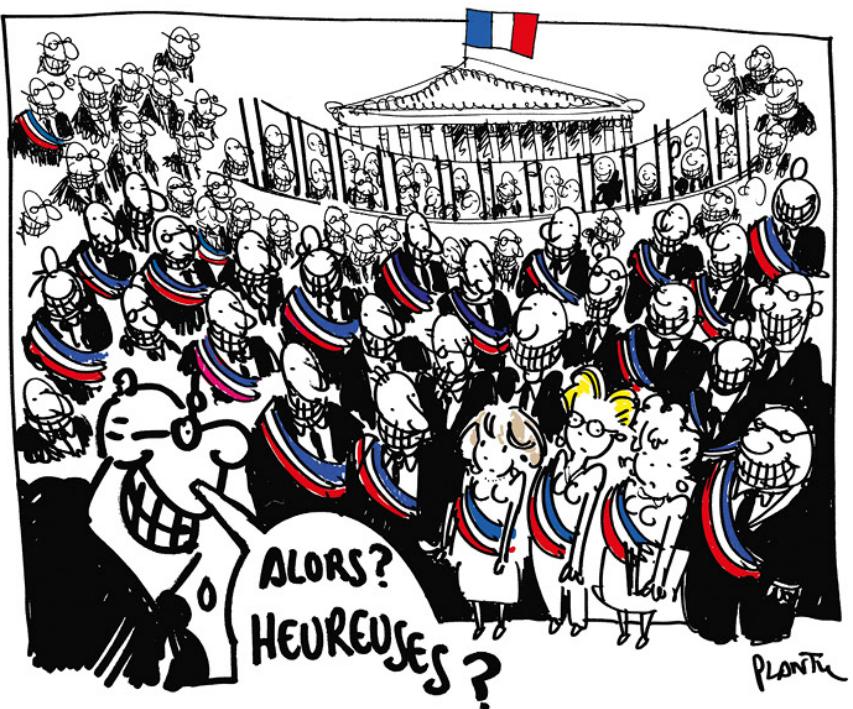
Scrutin uninominal - Élections

- › **Sénatoriales**
Dép. élisant 1 ou 2 sénateurs
Pas de contrainte légale
- › **Législatives**
Pénalités financières pour les partis dont les candidatures ne sont pas partielles (48-52 %) depuis 2000

Scrutin binominal - Élections

- › **Départementales**
(appelées avant cantonales)
Binôme H/F par canton depuis 2013

* Alternance : les femmes et les hommes doivent être aussi nombreux et placés en alternance dans la liste : une femme, un homme, une femme, un homme, etc.



3 Un monde politique sexiste

Plantu, dessin publié dans *Le Monde*, février 2003.

5 La France peut mieux faire

Le Haut Conseil appelle enfin à la reconnaissance du fait que les femmes sont des citoyennes à part entière. Ce droit n'est aujourd'hui pas pleinement reconnu et mis en œuvre. [...] Les postes de n° 1 des collectivités, par exemple, sont très largement monopolisés par les hommes : ils dirigent 84 % des mairies, 90 % des départements et des régions. Les conseils d'administration des entreprises sont encore majoritairement composés d'hommes. La fameuse règle de grammaire : « le masculin l'emporte sur le féminin » apprend dès le plus jeune âge aux filles et aux garçons qui domine et qui subit. [...] Dans l'ensemble des dispositifs de valorisation de l'héritage culturel français, les femmes sont sous-représentées, comme si les hommes étaient les seuls pourvoyeurs de l'héritage culturel, politique et artistique français. Le terme « patrimoine » est éloquent à cet égard, puisqu'il signifie littéralement « héritage du père ». Les pratiques médiatiques dénoncées par plusieurs collectifs contribuent à invisibiliser les femmes et les considérer davantage comme témoins que comme expertes. En 2017, le CSA comptabilisait seulement 35 % de femmes parmi les expert·e·s invité·e·s dans les médias, et moins de 30 % (27 %) de femmes parmi les invit·e·s politiques.

HCE, *Rapport d'activité, 2013-2019, 6 ans d'engagement pour l'égalité et les droits des femmes, 2019.*

4 La représentation des femmes au Parlement

En %

Assemblée nationale

Sénat

1997

5,8

2,8

2002

11

10,9

2012

26,9

22,1

2017

38,7

31,6

Questions

- Expliquez** pourquoi l'oratrice considère la parité comme un progrès démocratique (**doc. 1**).
- Classez** les différentes méthodes légales utilisées pour instaurer la parité dans les élections (**doc. 2**).
- Montrez** comment ce dessin critique la situation des femmes dans la vie politique en 2002 (**doc. 3 et 4**).
- Analysez** le bilan du HCE, en précisant les différents champs d'application de la parité (**doc. 4 et 5**)
- À partir des réponses aux questions précédentes, répondez de manière organisée à la problématique.

Focus sur le document 5

- Expliquez** les limites des lois sur la parité dans le domaine électoral.
- Montrez** que le HCE propose une définition large de la citoyenneté et des applications de la parité.
- Analysez** les facteurs qui contribuent au maintien des stéréotypes de genre dans la société française.

► Cours p. 328

Le foulard islamique au cœur des débats sur la laïcité

Depuis 1989, les polémiques sur le port du foulard par des collégiennes ou lycéennes musulmanes ont relancé les débats sur la laïcité. Son interdiction est pour les uns un renforcement de la laïcité face au communautarisme, pour les autres une stigmatisation de la communauté musulmane de France.

➤ Pourquoi le foulard islamique a-t-il relancé les débats sur la laïcité en France ?

- Sept. 1989 • Trois jeunes filles refusant de retirer leur foulard sont exclues d'un collège de Creil (60).
- Nov. 1989 • Le **Conseil d'État** déclare que le port des signes religieux à l'école n'est pas incompatible avec la laïcité s'il n'est pas « ostentatoire et revendicatif ».
- Sept. 2003 • Deux élèves d'un lycée d'Aubervilliers (93) sont exclues.
- Déc. 2003 • **Publication du rapport de la commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité** dans la République, présidée par Bernard Stasi.
- 2004 • **Loi interdisant les signes religieux dans les écoles, collèges et lycées publics** et circulaire du ministre de l'Éducation nationale.
- 2010 • Loi interdisant le port d'une tenue dissimulant le visage dans l'espace public.
- 2015 • Loi interdisant les signes religieux aux salariés des **crèches privées** (« structures privées en charge de la petite enfance »).

1 Faut-il légiférer sur le foulard islamique ?

Le débat public s'est centré sur le port du voile islamique par de jeunes filles et plus largement sur le port de signes religieux et politiques à l'école. [...] Pour celles qui le portent, le voile peut revêtir différentes significations. Ce peut être un choix personnel ou au contraire une contrainte, particulièrement intolérable pour les plus jeunes. [...] Pour celles qui ne le portent pas, la signification du voile islamique stigmatise « la jeune fille pubère ou la femme comme seule responsable du désir de l'homme », vision qui contrevient fondamentalement au principe d'égalité entre les hommes et les femmes. [...] Le caractère visible d'un signe religieux est ressenti par beaucoup comme contraire à la mission de l'école qui doit être un espace de neutralité et un lieu d'éveil de la conscience critique. [...] La commission a entendu les représentants des grandes religions ainsi que des dirigeants d'associations de défense des droits de l'homme qui ont fait part de leurs objections vis-à-vis d'une loi interdisant le port de signes religieux. Les motifs invoqués sont les suivants : stigmatisation des musulmans, exacerbation du sentiment anti-religieux, image à l'étranger d'une France « liberticide », encouragement à la déscolarisation et développement d'écoles confessionnelles musulmanes. [...] D'autres – la quasi-totalité des chefs d'établissements et de très nombreux professeurs – sont convaincus qu'il faut légiférer.

B. Stasi, *Rapport de la Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République*, 1^{er} décembre 2003.

2 L'interdiction dans l'enseignement primaire et secondaire

Les signes et tenues qui sont interdits sont ceux dont le port conduit à se faire immédiatement reconnaître par son appartenance religieuse tels que le voile islamique, quel que soit le nom qu'on lui donne, la kippa ou une croix de dimension manifestement excessive. [...] La loi ne remet pas en cause le droit des élèves de porter des signes religieux discrets. La loi s'applique à l'ensemble des écoles et des établissements d'enseignement scolaire publics. Dans les lycées, la loi s'applique à l'ensemble des élèves, y compris ceux qui sont inscrits dans des formations post-baccalauréat (classes préparatoires aux grandes écoles, sections de technicien supérieur). La loi s'applique à l'intérieur des écoles et des établissements et plus généralement à toutes les activités placées sous la responsabilité des établissements ou des enseignants y compris celles qui se déroulent en dehors de l'enceinte de l'établissement (sortie scolaire, cours d'éducation physique et sportive...). Les agents contribuant au service public de l'éducation, quels que soient leur fonction et leur statut, sont soumis à un strict devoir de neutralité qui leur interdit le port de tout signe d'appartenance religieuse, même discret. Ils doivent également s'abstenir de toute attitude qui pourrait être interprétée comme une marque d'adhésion ou au contraire comme une critique à l'égard d'une croyance particulière. [...] La loi ne concerne pas les parents d'élèves.

Circulaire du ministre de l'Éducation nationale François Fillon, 18 mai 2004
(*Respect de la laïcité. Port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics*).

REPÈRES

Le « foulard islamique »

Le port d'un vêtement particulier par les femmes est une coutume dans les pays musulmans, mais pas une obligation explicitement formulée dans le *Coran*. Le terme arabe *hijab* est traduit en français par « voile » ou « foulard islamique ». C'est une pièce de tissu par laquelle une femme couvre sa tête sans cacher son visage. Il est différent du « voile intégral », qui couvre entièrement le visage (à l'exception des yeux) et le corps, appelé *niqab* en arabe (*burqa* en Afghanistan). Les Iraniennes chiites portent le *tchador*, soit un long voile couvrant la tête et le haut du corps, sans cacher le visage.

3 La législation française en 2020

Catégories de population	Législation sur les signes religieux
Agents publics	Interdits
Élèves des écoles, collèges et lycées	Interdits
Étudiants	Autorisés
Employés d'entreprises privées	Limités*
*Le port de signes religieux est interdit dans les crèches privées (2015). Il peut l'être dans les entreprises dont le règlement intérieur le justifie pour des raisons de sécurité, d'hygiène ou de bonne organisation (jurisprudence européenne, 2017).	
Tout le monde, dans l'espace public	Autorisé, sauf pour les vêtements dissimulant le visage

5 « L'étandard du communautarisme » ?

Le Sénat a adopté le 29 octobre 2019 une proposition de loi interdisant le port de signes religieux aux parents accompagnant les sorties scolaires, rejetée ensuite par l'Assemblée nationale.

Il serait donc logique que les sorties soient considérées comme partie intégrante du temps scolaire et de l'environnement scolaire, et que les règles de neutralité vestimentaire soient appliquées dans ce cadre. [...] A-t-on jamais forcé un parent d'élève à accompagner une sortie scolaire ? Si, pour une mère de famille, retirer son voile et montrer ses cheveux est insupportable, elle peut rester chez elle (*exclamations*), mais qu'elle ne prétende pas collaborer à un service public laïque et démocratique sans en accepter les règles. Car il faut être lucide, c'est un véritable bras de fer qui est engagé par ces femmes brandissant le voile comme un étandard, appuyées par un communautarisme islamiste, politique, qui s'est fixé pour objectif d'utiliser chaque faille dans notre État de droit pour y imposer sa morale religieuse, faisant peu à peu de notre pays non plus une Nation, mais un pays avec des communautés vivant les unes à côté des autres.

Philippe Pemezec, sénateur LR des Hauts-de-Seine, intervention dans les débats au Sénat, 29 octobre 2019.



OUI, JE VAIS EN SORTIE SCOLAIRE, ET ALORS ?

La laïcité, c'est accueillir à l'école tous les parents sans exception.

#SERESPECTER

VOTEZ FCPE



En octobre, agissez pour l'école !

www.fcpe.asso.fr

4 Une laïcité accueillante ?

Affiche de la FCPE. Elle appartient à un ensemble de cinq affiches réalisé par la FCPE dans le cadre de la campagne des élections de représentants de parents d'élèves d'octobre 2019.

Questions

Parcours A Répondre aux questions

- Classez les différentes opinions sur le voile recueillies par la commission Stasi ([doc. 1](#)).
- Montrez que l'interdiction des signes religieux est difficile à appliquer et doit être formulée d'une manière très précise ([doc. 2 et 3](#)).
- Résumez l'enjeu des sorties scolaires pour les deux visions opposées de la laïcité ([doc. 4 et 5](#)).
- Pourquoi l'Assemblée nationale a-t-elle rejeté la proposition de loi adoptée par le Sénat ([doc. 2 et 5](#)) ?
- À partir des réponses aux questions précédentes, répondez de manière organisée à la problématique.

ou

Parcours B Travailler l'oral

Préparez une présentation orale de 5 minutes pour répondre à la problématique. Présentez-la à un jury d'élèves qui doit évaluer votre prestation : qualité de la prise de parole et de l'argumentation.

► Cours p. 328

Le droit français et l'évolution de la famille

La lutte contre les discriminations a entraîné de profondes modifications du Code civil : après le PACS en 1999, le mariage a été autorisé aux personnes de même sexe en 2013. Ces réformes suscitent de vifs débats, qui portent aujourd'hui sur l'ouverture de la PMA aux couples de femmes.

➤ Pourquoi l'évolution récente du droit de la famille divise-t-elle la société française ?

1 L'opinion et les réformes de société

Je savais que ce serait une bataille. Durant la campagne, en visite auprès de la rédaction de *Libération*, je suis interrogé, entre autres, sur la grande réforme de société qui doit à mes yeux marquer le futur quinquennat et qui serait, en quelque sorte, l'équivalent de l'abolition de la peine de mort décidée par François Mitterrand et incarnée par Robert Badinter. Je cite aussitôt l'instauration d'un « mariage pour tous » qui reconnaîtrait enfin des droits égaux aux couples homosexuels jusque-là renvoyés vers le PACS, qui marquait un progrès quand il fut voté mais qui traduisait toujours une forme de discrimination envers les couples de même sexe. Les journalistes de *Libé* se gaussent aussitôt, arguant que cette évolution va de soi, que l'opinion a suffisamment bougé pour que cette modification du Code civil passe comme une lettre à la poste. Candide illusion. Cette question est plus centrale qu'ils ne le croient, puisqu'elle met en jeu des traditions ancestrales et des préjugés solidement enracinés dans la culture judéo-chrétienne. Je ne devinais pas encore l'engagement de l'Église catholique contre la réforme. Mais j'anticipais un débat difficile et passionné. [...] La loi sur le mariage pour tous est une victoire pour les militants qui se sont battus pour cette cause [...]. Ratifiée en fait par l'immense majorité de l'opinion aujourd'hui, elle n'est plus contestée. Je constate d'ailleurs que la droite, à l'époque si acharnée à la dénoncer et à promettre son abrogation, ne prévoit plus de la remettre en question.

François Hollande,
Les leçons du pouvoir, Stock, 2018.



2 Les opposants au PACS

Manifestation contre le PACS à Paris, 7 novembre 1998.

3 L'évolution du mariage et du PACS

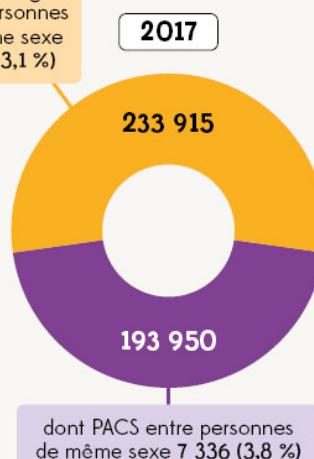
Mariages et PACS en 2001 et 2017

En nombre d'unions

● Mariages ● PACS



dont mariages entre personnes de même sexe 7 244 (3,1 %)



dont PACS entre personnes de même sexe 7 336 (3,8 %)

Source : INSEE.

4 Pour les droits des homosexuels

Fondée en 1994, l'association SOS homophobie proteste ici contre les déclarations de différents représentants religieux par voie de communiqué contre le projet de loi de « mariage pour tous ».

Il est profondément désolant d'avoir à rappeler encore une fois que l'appel à une loi permettant aux couples de même sexe de se marier, de fonder une famille et de sécuriser celles qui existent déjà ne poursuit qu'un seul et unique objectif universaliste : l'égalité. SOS homophobie appelle les parlementaires, mais aussi l'ensemble des citoyen-ne-s à résister aux pressions des institutions confessionnelles, dont les représentants (une fois n'est pas coutume, nous ne pouvons pas féminiser ce mot), tout en déclarant rejeter l'homophobie, ont encore des attitudes ou propos stigmatisant les homosexuel-le-s. Ce sont chaque année plus de 1 500 témoignages d'homophobie, de biphobie et de transphobie qui sont transmis à l'association, or ces manifestations de haine, de rejet, parfois violentes, trouvent indubitablement leur fondement dans une hiérarchisation des personnes lesbiennes, gays, bi-e-s et trans par rapport aux personnes hétérosexuelles. La première des hiérarchisations est bien celle contenue dans la loi qui encore aujourd'hui considère qu'une personne hétérosexuelle mérite plus de droits que les autres. SOS homophobie appelle les parlementaires à s'inspirer de la devise de la République, plutôt que des dogmes religieux. Nous les soutenons dans leur engagement en faveur de l'égalité des droits, et les invitons à observer les pays européens qui ont ouvert le mariage, l'adoption et la PMA aux couples de même sexe ces dix dernières années : aucun n'a sombré dans la décadence annoncée, aucun ne remet en cause cette juste réforme.

SOS homophobie, communiqué de presse, 5 novembre 2012.

5 Contre la « PMA pour toutes »

Je ne m'en suis pas caché, je suis contre l'extension de l'accès à la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules. [...] Si l'on peut comprendre le désir de maternité chez toute femme, quelle que soit sa situation, il faut aussi tenir compte du droit de l'enfant à avoir un père et une mère, dans la mesure du possible. Sur ce point, le projet de loi emporte une rupture d'égalité délibérée entre les enfants, qui n'est pas sans risque pour leur développement psychologique. Mes chers collègues, tout le monde s'accorde à reconnaître que les rôles des mères et des pères ne sont pas équivalents et qu'ils participent tous deux à la construction de l'identité de l'enfant. [...] Il convient d'être vigilant sur cette question de l'altérité dans le cas de femmes seules. L'enjeu, pour l'enfant issu d'une AMP¹, est donc l'élaboration imaginaire de la figure paternelle, nécessaire à sa construction identitaire. [...] Mes chers collègues, la politisation des questions bioéthiques et leur inscription dans le champ de la revendication d'égalité de droits entre tous empêchent d'en penser les enjeux pour l'enfant et seulement pour lui. [...] Bien que le Gouvernement nous assure du contraire, je crains que l'application du raisonnement « égalitaire » dans des champs où il ne devrait pas intervenir n'amène tôt ou tard à encadrer également la demande des hommes seuls ou en couple par des techniques et des lois.

Bernard Bonne, sénateur LR de la Loire, intervention devant le Sénat, 21 janvier 2020, discussion du projet de loi bioéthique.

¹. Assistance médicale à la procréation.

Questions

Parcours A Répondre aux questions

- Analysez** les slogans de ces manifestants et les raisons de leur opposition au PACS (**doc. 2**).
- Montrez** que les partisans du « mariage pour tous » considèrent que le PACS n'allait pas assez loin (**doc. 1 et 4**).
- Montrez** que les opposants au « mariage pour tous » et à la « PMA pour toutes » se réclament de valeurs qu'ils jugent supérieures aux revendications égalitaires (**doc. 2 et 5**).
- Expliquez** l'évolution des deux types d'union civile de 2001 à 2017 (**doc. 3**).
- À partir des réponses aux questions précédentes, répondez de manière organisée à la problématique.

Parcours B Faire un tableau de synthèse

En analysant les documents, remplissez le tableau ci-dessous.

	PACS	Mariage pour tous	PMA pour toutes
Les faits			
Opposants et leurs arguments			
Défenseurs et leurs arguments			

SYNTHÈSE

EXO Exercices interactifs

Podcast de la synthèse

La République française de 1988 à nos jours

- Comment la France a-t-elle réformé ses institutions et adapté sa législation aux grands enjeux de société ?

1 La V^e République depuis 1988

- En 1988, François Mitterrand est réélu à la présidence de la République pour un second septennat. En cinq ans, il nomme **trois premiers ministres de gauche** (Michel Rocard, Édith Cresson et Pierre Bérégovoy) dont aucun ne parvient à endiguer la **montée du chômage**. Les législatives de 1993 sont remportées par la droite, contraignant Mitterrand à subir une nouvelle expérience de **cohabitation** avec un premier ministre de droite (Édouard Balladur).
- Les présidentielles de 1995 sont remportées par le candidat de droite **Jacques Chirac**. Face aux protestations suscitées par les réformes de son premier ministre Alain Juppé, il dissout l'Assemblée nationale en 1997. La gauche sort victorieuse des législatives, obligeant Chirac à **cohabiter pendant cinq ans** avec un premier ministre socialiste, Lionel Jospin. Chirac est toutefois **réélu pour un quinquennat** en 2002 après avoir battu le candidat d'extrême droite Jean-Marie Le Pen au second tour.
- La droite conserve le pouvoir lors des présidentielles de 2007 remportées par **Nicolas Sarkozy**, qui bat la socialiste Ségolène Royal au second tour. Les présidentielles de 2012 aboutissent à une alternance avec la victoire du candidat de gauche **François Hollande**. En 2017, **Emmanuel Macron**, qui prétend dépasser le clivage droite/gauche, lui succède à l'Élysée.

2 La France face aux changements sociétaux

- La **place des immigrés** et de leurs descendants dans la société française suscite de nombreux débats. Certains voient dans les **difficultés d'intégration** le résultat des **discriminations** qu'ils subissent. D'autres y voient plutôt une volonté délibérée de leur part de ne pas s'y fonder. Les débats se focalisent notamment sur la **place de l'islam** et sa compatibilité avec les valeurs républicaines.
- Les **luttes féministes** prennent de **nouvelles cibles** (sexisme en banlieue, langue française, féminicide) et de **nouvelles formes** (notamment grâce aux réseaux sociaux). En 1991, avec la nomination d'**Édith Cresson** à Matignon, une femme occupe pour la première fois le poste de Premier ministre. En 2007, une autre femme, **Ségolène Royal**, accède au second tour d'une élection présidentielle. En 2012, Jean-Marc Ayrault dirige le premier **gouvernement paritaire** de l'histoire de France.
- La **mobilisation du mouvement LGBT+** aboutit à des évolutions législatives en faveur des couples homosexuels (**PACS** en 1999, « **mariage pour tous** » en 2013). Celles-ci suscitent toutefois de fortes **oppositions de la droite catholique** qui y voit une menace pour la famille.

MOTS-CLÉS

- Alternance → p. 238
- Cohabitation → p. 238
- Intégration → p. 328
- LGBTQIA+ → p. 242
- Parité → p. 328

DATES CLÉS

- 1989 : « affaire du foulard » à Creil.
- 1993-1995 : cohabitation Mitterrand-Balladur.
- 1997-2002 : cohabitation Chirac-Jospin.
- 1999 : PACS.
- 2000 : adoption du quinquennat.
- 2013 : mariage pour tous.

Biographies



François Mitterrand
(1916-1996)

Président de 1981 à 1995.



Jacques Chirac
(1932-2019)

Président de 1995 à 2007.



Nicolas Sarkozy
(né en 1955)

Président de 2007 à 2012.



François Hollande
(né en 1954)

Président de 2012 à 2017.



Emmanuel Macron
(né en 1977)

Président depuis 2017.

► Biographies p. 342

SCHÉMA DE SYNTHÈSE

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DE 1988 À NOS JOURS

Économie et législation

- Privatisations
J. Chirac 1986-1988
- Privatisations
E. Balladur 1993-1994

François Mitterrand
1988 - 1995

Société

Édith Cresson,
première femme à Matignon
1991

- 35 heures
L. Jospin 1998
- Adoption du quinquennat
2000
- Lois sur la décentralisation
2003
- Réforme de la Constitution
2008

Jacques Chirac
1995 - 2007

- Lois sur la parité
L. Jospin 1999
- PACS
L. Jospin 1999
- Loi sur le port de signes religieux à l'école
2004
- Création de la HALDE
2005

Nicolas Sarkozy
2007 - 2012

- Lois sur la décentralisation
2014-2015
- Réforme des retraites
2020

François Hollande
2012 - 2017

- Premier gouvernement paritaire
2012
- «Mariage pour tous»
2013

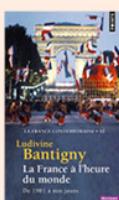
Emmanuel Macron
2017

Jacques Chirac, Édouard Balladur, Lionel Jospin
Premiers ministres de cohabitation



POUR ALLER PLUS LOIN

À lire



- Ludivine Bantigny, *La France à l'heure du monde. De 1981 à nos jours*, Seuil, 2019. Une histoire de la France des trois dernières décennies.
- Antoine Idier, *LGBT+, Archives des mouvements LGBT+. Une histoire des luttes de 1980 à nos jours*, Textuel, 2018. Un livre richement illustré sur les mobilisations LGBT+.



- *Les femmes. Du droit de vote à la parité*, Le Monde Histoire, 2013. Une anthologie d'articles du quotidien Le Monde sur l'évolution de la place des femmes dans la société contemporaine.

À voir



- Mathieu Kassovitz, *La Haine*, 1995. Un film sur la crise des banlieues françaises dans les années 1990.
- Robin Campillo, *120 battements par minute*, 2017. Un film retraçant l'histoire du mouvement Act Up.

ÉTAPE 1 Analyser le sujet

Les auteurs sont-ils en désaccord sur tous les points ?

Comment interpréter le port du voile ? Pourquoi fait-il polémique ?

Analysez dans quelle mesure la question du voile islamique à l'école met en valeur des conceptions différentes du principe de laïcité en France.

Comment faut-il appliquer le principe de laïcité ?

1 Pour l'interdiction des signes religieux à l'école

En conscience, j'estime que le port de tenues ou de signes qui manifestent ostensiblement l'appartenance religieuse doit être proscrit dans les écoles, les collèges et les lycées publics. [...] Pour cela une loi est évidemment nécessaire. Je souhaite qu'elle soit adoptée par le Parlement et qu'elle soit pleinement mise en œuvre dès la rentrée prochaine. [...] Notre objectif, c'est d'ouvrir les esprits et les coeurs. C'est de faire comprendre aux jeunes concernés les enjeux de la situation et de les protéger contre les influences et les passions qui, loin de les libérer ou de leur permettre d'affirmer leur libre arbitre, les contraignent ou les menacent. Dans l'application de cette loi, le dialogue et la concertation devront être systématiquement recherchés, avant toute décision. [...] Nous ne pouvons pas accepter que certains, s'abritant derrière une conception tendancieuse du principe de laïcité, cherchent à saper ces acquis de notre République que sont l'égalité des sexes et la dignité des femmes. Je le proclame très solennellement : la République s'opposera à tout ce qui sépare, à tout ce qui retranche, à tout ce qui exclut ! La règle, c'est la mixité parce qu'elle rassemble, parce qu'elle met tous les individus sur un pied d'égalité, parce qu'elle se refuse à distinguer selon le sexe, l'origine, la couleur, la religion.

Jacques Chirac, *Discours relatif au respect du principe de laïcité dans la République*, Palais de l'Élysée, 17 décembre 2003.

2 Une loi « contre-productive »

Les inégalités, les discriminations, l'injustice sociale, l'intolérance et toutes les formes de domination sont les vrais ennemis de la laïcité. Comment nous proposez-vous de les combattre ? En interdisant « le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifesteront ostensiblement une appartenance religieuse ». Au regard des exigences d'une laïcité épanouie, cette réponse ne me paraît pas seulement inadaptée : je la crois contre-productive. [...] Parce que j'ai la faiblesse de faire encore confiance à notre école et aux valeurs qu'elle porte, je la crois capable, avec une aide d'une tout autre nature que celle que vous lui proposez, de transmettre une culture commune permettant à chacun d'adopter le libre examen comme méthode de pensée et d'action et d'obtenir de chacun le respect de règles communes collectivement élaborées et adoptées. Au lieu de cela, je le crains, l'interdit et l'exclusion risquent de précipiter dans les bras de quelques fondamentalistes des jeunes qui, pour l'immense majorité d'entre eux, ne recherchent rien d'autre qu'une identité et une reconnaissance que leur République leur a jusqu'ici refusées. Croit-on sérieusement que l'exclusion de jeunes filles portant le foulard, leur maintien au domicile familial, l'errance dans leur cité dégradée ou leur scolarisation dans une école coranique aideront à leur émancipation ? Croit-on qu'une mesure d'autorité leur permettra de résister aux pressions de leur entourage ?

Michel Vaxès, député communiste des Bouches-du-Rhône, intervention devant l'Assemblée nationale, 3 février 2004.

ÉTAPE 2 Mobiliser ses connaissances et organiser ses idées

☛ Complétez les parties II et III du tableau sur le modèle de la partie I.

 Tableau à imprimer

Plan suggéré	Document 1	Document 2
I. Comment les auteurs interprètent-ils le port du voile ?	<ul style="list-style-type: none"> — Elles subissent des « influences » et des « passions » qui « loin de les libérer ou de leur permettre d'affirmer leur libre arbitre, les contraignent ou les menacent ». — Un danger pour « l'égalité des sexes et la dignité des femmes » → Il n'est pas un signe identitaire librement choisi, mais une aliénation subie. 	<ul style="list-style-type: none"> — Ces jeunes filles « ne recherchent rien d'autre qu'une identité et une reconnaissance que leur République leur a jusqu'ici refusées ». → Le port du voile est avant tout une manière d'assumer leurs origines.
II. Comment pensent-ils qu'il faille appliquer le principe de laïcité dans ce cas ?
III. Dans quelle mesure leurs divergences peuvent-elles être nuancées ?

ÉTAPE 3 Rédiger l'analyse de documents

☛ Complétez la partie III de l'analyse à l'aide de citations ci-dessous.

- « l'émancipation »
- « Notre objectif, c'est d'ouvrir les esprits et les coeurs »
- « pressions de leur entourage »
- « Dans l'application de cette loi, le dialogue et la concertation devront être systématiquement recherchés, avant toute décision »
- « l'égalité des sexes et à la dignité des femmes »

 Jacques Chirac, cependant, souligne la nécessité de tempérer le côté autoritaire de l'interdiction : Il faut éviter de heurter les consciences : On se rapproche de la thèse de Michel Vaxès selon laquelle c'est le dialogue qui doit primer.

 Les deux textes divergent davantage sur les moyens et sur la forme que sur le fond. Dans les deux cas, le port du foulard est en fait considéré comme une pratique peu conforme aux valeurs républicaines. Jacques Chirac le condamne explicitement comme contraire à Michel Vaxès a aussi pour but des femmes soumises aux mais il pense que cela ne doit pas passer par une laïcité s'affirmant de manière autoritaire et exclusive.

 Texte à imprimer

ÉTAPE 1 Analyser le sujet

La V^e République a-t-elle réussi à assurer l'égalité entre les sexes depuis les années 1990 ?

Faut-il centrer sa réponse sur le rôle et les efforts de l'État ou élargir à d'autres acteurs ?

Quelles lois importantes ont été votées depuis cette date ?

Quelles sont les limites des progrès effectués ?

Quels sont les différents domaines dans lesquels ce combat doit être mené ?

ÉTAPE 2 Mobiliser ses connaissances et organiser ses idées

☛ Complétez le tableau avec les exemples ou arguments suivants.

- L'écriture inclusive suscite encore cependant de nombreuses oppositions.
- La parité est inscrite en 1999 dans la Constitution.
- En 2017, l'Assemblée nationale compte 38,7 % de femmes et le Sénat 31,6 %.
- Parmi les experts intervenant à la radio et à la télévision, on ne compte que 35 % de femmes en 2018.
- Au plus haut niveau, le gouvernement n'est pas obligé à la parité.
- Depuis 2018, la législation est renforcée contre les « violences sexuelles et sexistes ».
- En 2020, le Premier ministre, le président de la République,

et les présidents de l'Assemblée et du Sénat sont tous des hommes.

- La parité est appliquée aux élections à partir de 2000 et élargie en 2008.
- Les femmes assument plus de tâches domestiques que les hommes.
- Le terme « Mademoiselle » est remplacé par « Madame » dans les formulaires administratifs.
- Les femmes restent minoritaires dans les postes de direction.
- L'Observatoire de la parité entre les hommes et les femmes est créé en 1995.

Plan suggéré	Idées	Arguments et exemples
I. L'État s'efforce d'instaurer la parité	A. Un principe qui s'applique progressivement	- -
	B. Mais qui peine encore à s'imposer	- -
II. L'État tente de faire reculer le sexism	A. Une égalité qui doit encore s'ancrer dans les mentalités	- -
	B. Un combat féministe qui avance	- -

ÉTAPE 3 Rédiger la réponse

EXO Exercices interactifs

☛ Identifiez à quelle partie et sous-partie correspond cette phrase d'introduction et rédigez ce paragraphe.

La parité a évidemment fait progresser l'égalité entre les femmes et les hommes, mais celle-ci n'est pas encore pleinement assurée....

Réponse à une question problématisée

Sujet

Dans quelle mesure peut-on dire que la V^e République est un régime stable depuis 1988 ?

Sujet

Comment évoluent les liens entre l'État central et les collectivités territoriales depuis les années 1990 ?

Analyse de documents

Sujet

En analysant le document, montrez comment la République cherche à s'adapter aux évolutions de la société.

Le PACS

Le Gouvernement soutient la proposition de loi sur le pacte civil de solidarité qui permet à deux personnes d'organiser leur vie commune dans la clarté et la dignité. [...] A l'origine, ce sont les associations de personnes homosexuelles qui ont attiré l'attention des parlementaires sur certaines situations tragiques. Mais rapidement, il est apparu que la situation de tous les couples qui ne veulent ou ne peuvent se marier, soit près de cinq millions de personnes, était insuffisamment prise en compte par le droit. [...] Oui, les homosexuels existent ! Oui, il leur arrive de vivre en couple ! Oui, des hétérosexuels vivent en couple sans être mariés ! Oui, ils ont le droit d'être juridiquement reconnus et protégés ! [...]

Mais il fallait aussi bien marquer qu'au regard de l'enfant, couples homosexuels et hétérosexuels sont dans des situations différentes. La non-discrimination n'est pas l'indifférenciation. Le domaine dans lequel la différence entre hommes et femmes est fondatrice, et d'ailleurs constitutive de l'humanité, c'est bien celui de la filiation. Voilà pourquoi le PACS ne légifère pas sur l'enfant et la famille. Voilà pourquoi le pacte concerne le couple et lui seul. [...] Je veux être parfaitement claire : je reconnais totalement le droit de toute personne à avoir la vie sexuelle de son choix. Mais je dis avec la plus grande fermeté que ce droit ne doit pas être confondu avec un hypothétique droit à l'enfant. Un couple, hétérosexuel ou homosexuel, n'a pas de droit à avoir un enfant en dehors de la procréation naturelle. Les lois récentes sur la procréation médicalement assistée ont tracé les limites du droit à l'enfant comme source de bonheur individuel en indiquant que les procréations médicalement assistées ont pour but de remédier à l'infertilité pathologique d'un couple composé d'un homme et d'une femme.

Elisabeth Guigou, ministre de la Justice, intervention devant l'Assemblée nationale, 3 novembre 1998.